



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 octobre 2002

Original: français

---

### **Lettre datée du 22 octobre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de saisir le Conseil de sécurité sur la situation qui prévaut à l'est de la République démocratique du Congo, spécialement à Uvira.

Mon gouvernement souhaiterait informer le Conseil de sécurité des massacres perpétrés par le Rassemblement congolais pour la démocratie/Goma (RCD/Goma) et les troupes de l'Armée patriotique rwandaise (APR) le samedi 19 octobre 2002, à partir de 13 heures précises, sur les populations innocentes, alors que les combattants Maï-Maï avaient déjà évacué la ville à la demande du Gouvernement et de la communauté internationale.

Le bilan provisoire de ces massacres pour la seule journée de samedi 19 octobre 2002 fait état de plus d'une centaine de Congolais exécutés froidement. Selon les sources locales confirmées par les radios périphériques, les troupes combinées de l'APR et du RCD/Goma étaient dirigées par M. Adolphe Onosumba et le commandant Amisi Tango Four à Uvira et par M. Azarias Ruberwa à partir de leur quartier général provisoirement installé à Bukavu.

Par ailleurs, les combats ont provoqué une crise humanitaire majeure, caractérisée par le déplacement massif de la quasi-totalité de la population de la ville d'Uvira, qui vit actuellement sans la moindre assistance dans des conditions sanitaires et hygiéniques très précaires.

Mon gouvernement estime qu'il est nécessaire que les Nations Unies puissent constituer une commission d'enquête pour faire la lumière sur les massacres des populations civiles d'Uvira par l'APR et le RCD/Goma en date du 19 octobre 2002. L'envoi d'une telle commission est d'autant plus urgente que toutes les informations font état de la poursuite des actes de violence et autres atrocités sur les populations d'Uvira et de ses environs.

Mon gouvernement souhaite par ailleurs que les Nations Unies, au travers du Conseil de sécurité, exige du Rwanda le retrait total de ses troupes, y compris celles que ce pays chercherait à dissimuler dans les rangs du RCD/Goma, ainsi que celles qui se trouvent encore dans certaines localités de la République démocratique du Congo.



Mon gouvernement demande instamment au Conseil de sécurité de condamner le redéploiement par le Rwanda de ses troupes sur le territoire de la République démocratique du Congo à partir de l'aéroport de Kamembe, de l'aéroport de Kanombe (Kigali), des localités de Ruzizi II, de Bugarama (Rwanda) et de Cibitoke (Burundi) et ce, à partir du 16 au 20 octobre 2002. Pour ce faire, une minutieuse vérification de toutes les unités du RCD/Goma s'impose pour déceler au regard de leur provenance ou leurs positions sur le terrain, celles qui appartiendraient à l'APR.

Mon gouvernement, qui souhaite mener à bien l'opération de démobilisation, désarmement, rapatriement, réinstallation et réinsertion, demande au Conseil de sécurité, en étroite collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et la tierce partie de bien vouloir requérir de ces derniers qu'ils procèdent à l'établissement et à la mise en opération des lieux de rassemblement pour le regroupement des ex-FAR (Forces armées rwandaises) et des Interhamwe, notamment en assurant la sécurité des lieux de rassemblement, suivant les processus de la MONUC et de la Commission militaire mixte (CMM). À cet effet, il y a lieu de relever toute l'importance d'établir les centres de regroupement des ex-combattants rwandais pour favoriser leur désarmement volontaire au moment même où l'activité de démobilisation, désarmement, rapatriement, réinstallation et réinsertion dans la partie contrôlée par le Gouvernement a effectivement atteint un niveau d'exécution très avancé, notamment par le début de rapatriement des ex-combattants rwandais de Kamina.

Mon gouvernement souligne en outre la nécessité de finaliser la phase III de la MONUC, notamment avec l'urgence de son déploiement dans la partie est de la République démocratique du Congo.

Enfin, mon gouvernement demande instamment au Conseil de sécurité et à l'ensemble du système des Nations Unies de bien vouloir fournir une aide humanitaire d'urgence pour assister les populations déplacées et sinistrées de cette partie de la République.

Mon gouvernement vous prie de bien vouloir trouver, en annexe de la présente, deux documents (voir annexe). Le premier est un communiqué du Gouvernement prenant acte de la décision des combattant Maï-Maï de se retirer de la ville d'Uvira le vendredi 18 octobre 2002. Le second consiste en une première estimation des forces de l'Armée patriotique rwandaise qui n'ont pas fait l'objet du « retrait total » des troupes du Rwanda du territoire de la République démocratique du Congo.

Mon gouvernement vous prie de bien vouloir faire circuler la présente, ainsi que son annexe, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ileka Atoki **Deka**

**Annexe à la lettre datée du 22 octobre 2002, adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la République démocratique du Congo  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**A. Communiqué du Gouvernement**

Mesdames et Messieurs de la presse,

Chers compatriotes,

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a suivi avec attention la décision des combattants Maï-Maï de se retirer de la ville d'Uvira pour ne pas entraver le processus de paix enclenché et en vue d'épargner les populations meurtries de l'Est de la République démocratique du Congo de nouveaux massacres et tueries qu'alourdiraient le nombre des victimes innocentes de la guerre nous imposée.

Le Gouvernement apprécie à sa juste valeur ce geste patriotique qui constitue par ailleurs une réponse positive à ses nombreux appels incessants en faveur de la cessation des hostilités pour le retour de la paix, de la réconciliation nationale et de la réunification du pays, dont le plus récent est celui contenu dans son communiqué du 14 octobre 2002 relatif à la situation de crise dans la ville d'Uvira, depuis le 12 octobre 2002.

Alors que les Maï-Maï, sur demande du Gouvernement et de la communauté internationale s'étaient retirés dans la nuit de vendredi 18 octobre 2002 de la ville d'Uvira, le RCD/Goma avec les troupes de l'APR ont décidé d'opérer à 13 heures ce samedi un massacre des populations innocentes. Le premier bilan, des sources concordantes, fait état d'une centaine des Congolais, des civils innocents, exécutés froidement.

Le Gouvernement condamne fermement ces actes ignobles et rappelle au RCD/Goma et à ses alliés que les exigences de la paix et de la réconciliation nationale ne vont pas exclure l'avènement de la justice.

Pour ce faire, le Gouvernement va introduire dès ce lundi 21 octobre 2002 une requête auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la constitution d'une commission d'enquête afin que toute la lumière soit faite sur ce énième massacre des populations congolaises,

Malgré tout, le Gouvernement reste convaincu que la situation d'Uvira déplorée et décriée par tout le monde est un incident malheureux qui ne doit pas compromettre le processus de paix dans lequel le peuple congolais place tous ses espoirs. C'est ainsi que le Gouvernement a la ferme conviction que toute forme d'hostilité et de violence entre Congolais ne peut se justifier actuellement.

Le Gouvernement soutient la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 17 octobre 2002, en ce qu'il demande la poursuite de retrait des troupes étrangères du territoire de la République démocratique du Congo, la mise en oeuvre effective des accords de Pretoria et de Luanda conclus entre les parties, le déploiement rapide de la MONUC à l'Est et les pourparlers entre les parties pour la cessation des hostilités et la cohabitation harmonieuse et pacifique durant la période de transition.

Dans ce contexte, le Gouvernement réitère sa demande pour la tenue immédiate d'une réunion regroupant les experts du Gouvernement, du RCD/Goma, des combattants Maï-Maï, de la société civile, des églises locales et de la MONUC pour la mise sur pied d'un mécanisme de gestion et de sécurisation des populations dans les territoires évacués par les troupes de l'Armée patriotique du Rwanda.

C'est pourquoi à la faveur de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 17 octobre 2002, le Gouvernement invite tous les acteurs politiques et parties congolaises à plus de sagesse et de retenue en vue de relancer rapidement le dialogue politique avec l'aide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Moustapha Niasse, pour la conclusion dans le plus bref délai d'un accord global et inclusif.

Enfin le Gouvernement reste ouvert à toute initiative susceptible d'accélérer la conclusion de l'Accord global et inclusif pour le plus grand bonheur du peuple congolais.

Fait à Kinshasa, le 19 octobre 2002.

Le Commissaire général du Gouvernement  
chargé du suivi du processus de paix  
dans la région des Grands Lacs  
(*Signé*) Vital **Kamerhe**

---

## **B. Troupes rwandaises restées en République démocratique du Congo**

### **Unités non signalées lors du retrait**

#### **I. Nord Katanga**

01. Un quartier général brigade APR à Kalemie;
02. Un bataillon APR à Moba;
03. Une batterie lance-roquette multiple APR à Moba.

#### **II. Province du Maniema**

01. 75e bataillon APR de la 402e brigade à Lubutu;
02. 12e bataillon APR à Punia;
03. Détachement blindé APR à Kindu;
04. Deux batteries antiaériennes à Kindu.

#### **III. Province du Kasai oriental**

01. Un bataillon APR à Kamana;
02. Un bataillon artillerie de campagne APR à Lodja;
03. Un bataillon artillerie de campagne APR à Lusambo;
04. Un bataillon artillerie de campagne APR à Kimabwe;
05. Deux batteries antiaériennes APR à Kole;
06. Un quartier général brigade APR à Lodja.

#### **IV. Province orientale**

01. Un bataillon Task Force APR à Ubundu;
02. Un détachement APR/bataillon mixte (avec RCD) à Banalia.

#### **V. Province du Nord-Kivu**

01. 25e bataillon APR à Rutshuru;
02. 68e bataillon APR à 10 kilomètres nord-est de Kiwanja;
03. Un quartier général de la 408e brigade à Katale;
04. Un bataillon APR à Rwindi;
05. Un bataillon APR à Vitshumbi.

#### **VI. Province du Sud-Kivu**

01. 9e bataillon de la 201e brigade APR à Uvira;
  02. Un bataillon APR à Bukavu;
  03. Bataillon Whisky à Kitutu.
-